



REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 novembre 2024

Délibération n°2024-46 : Autorisation du Maire à signer les conventions de partenariat avec la FNCCR et l'Agglomération Paris Saclay dans le cadre du programme ACTEE CHENE

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 5 novembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallan, légalement convoqué le mercredi 30 octobre 2024, s'est assemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice : 19	Présents : 16	Votants : 18
Présents :	Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Dominique DUMAS, Vincent PAIN (jusqu'à la délibération 2024_36), Geneviève SHATER, Alain SCHMITT, Guy HALGAND, Lina LEMARIE, Bénédicte ALLENET, Olivier MUSY, Eric MORISSET, Edwige BONNEFOY, Marianne PERDRIJAT, Hélène MORONVALLE, Nicolas RICHARD,		
Représentés :	Taoues COLL donne pouvoir à Alain SCHMITT, Marie MAERTENS donne pouvoir à Edwige BONNEFOY, Vincent PAIN donne pouvoir à Dominique DUMAS (depuis la délibération 2024_37)		
Absents :	Fabrice NOURY		
Secrétaire :	Lina LEMARIE		

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte n° 2015-992 du 17 Août 2015 ;

Vu la délibération n°2019-180 du 26 juin 2019 du Conseil communautaire portant adoption du Plan Climat-Air-Energie Territorial 2019-2024 et notamment l'action n° 116 « Assurer un suivi énergétique du patrimoine intercommunal et rendre visibles les actions d'économies d'énergie » ;

Vu le projet de convention de partenariat avec la FNCCR, l'Agglomération, les communes de Bures-sur-Yvette, Champlan, Gometz-le-Châtel, Châtel, Gif sur Yvette, Igny, Massy, Orsay, Palaiseau, La Ville du Bois, Les Ulis, Saulx les Chartreux, Vauhallan, Verrières le Buisson et Villejust dans le cadre de la mise en œuvre du programme ACTEE CHÊNE, qui vise à soutenir financièrement des projets de rénovation énergétique du patrimoine des collectivités territoriales ;

Considérant l'intérêt de l'Agglomération et de la Commune à mutualiser les ressources et les moyens avec les communes pour améliorer significativement la performance énergétique de leur patrimoine bâti ;

Considérant le souhait de la Commune de procéder à la réalisation d'audits énergétiques pour l'ensemble de son patrimoine,

Considérant que la Commune a été lauréate du programme ACTEE CHÊNE en juillet 2024 et que la signature de la convention par l'ensemble des parties est obligatoire pour bénéficier des financements prévus ;

Sur présentation du rapport de Mme Dumas, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve les conventions de partenariat, ci-annexées, relatives à la mise en œuvre du programme ACTEE CHÊNE ;

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire Maire à signer les conventions et tous documents relatifs à ce projet.



Bernard GLEIZE,
Maire de Vauhalla



The stamp is circular and contains the text "Monsieur le Maire de Vauhalla" at the top, "Bernard Gleize" at the bottom, and a central emblem. There are two small stars on either side of the emblem.